

Ville de SAULT-LÈS-RETHEL (Ardennes)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 25 mars 2024

N° 011-2024

Conseillers

Nombre en exercice : 19

Nombre de présents : 13

Procurations : 1

Nombre de votants : 14

Votes

Pour : 13 (14-1)

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

13 mars 2024,

affichée le 13 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq mars, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur KOCIUBA, Maire.

Etaient présents : Mmes BENYAHIA, DUBRUNQUEZ, EMON, FONTAINE B, JACOB, POUPONNEAU, SIMON

MM. KOCIUBA, CAPITAINE, DENIS, GOURNET, LEJEUNE, STIENNE

Absents excusés :

Mme FONTAINE N. qui donne pouvoir à Mme JACOB

Absents : Mme TOUROLLE, Mr BRIZION, Mr KRAWIEC, Mr LAQUEUE, Mr MAQUIN

Secrétaire de séance : Mme EMON

Le procès-verbal du 13 février 2024 est approuvé.

Objet : Compte administratif 2023 de la commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 29 janvier 2024

Le Maire expose à l'assemblée municipale, les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2023 ;

Il propose à Madame JACOB de procéder à l'adoption du compte administratif, laquelle est élue à l'unanimité,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siège sous la présidence de Madame JACOB, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu toutes les explications données,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

ADOpte par 13 voix POUR (monsieur le maire ne prenant pas part au vote) le compte administratif 2023, arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES :	797 873.85
RECETTES :	1 206 778.22
Excédent de l'exercice :	+408 904.37
Excédent de fonctionnement reporté	+322 223.05
TOTAL	+731 127.42

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES :	304 238.82
RECETTES :	248 408.84
Déficit de l'exercice :	-55 829.98
Déficit d'investissement reporté	-166 308.87
TOTAL	-222 138.85

Restes à réaliser en dépenses d'investissement	80 000.00
Restes à réaliser en recettes d'investissement	19 909.00
Soit un excédent global de clôture de	+448 897.57

La secrétaire de séance



La 2^{ème} adjointe,
Angélique JACOB



En séance, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme, Sault-lès-Rethel, le 27 mars 2024
Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission
en sous-préfecture le 27 mars 2024
de la publication le 27 mars 2024
Mise en ligne sur le site internet le 27 mars 2024

DEPARTEMENT DES ARDENNES
ARRONDISSEMENT ET CANTON
DE RETHEL

MAIRIE DE
SAULT-LÈS-RETHEL 08300
Tel : 03.24.38.49.38
Fax : 03.24.38.79.70

Présentation brève et synthétique du compte administratif 2023.

Le budget 2023 a été maîtrisé, il a permis de dégager des excédents en fonctionnement et en investissement sans souscrire d'emprunt.

Personnel : les charges de personnel comme les charges de gestion courante sont elles aussi maîtrisées avec la titularisation de plusieurs personnes et moins de recours à des contractuels. Les prévisions ayant été prudentes, nous avons pu faire face aux augmentations du point d'indice sans difficulté.

Sur le plan des travaux :

- l'étanchéité de la toiture de la salle polyvalente n'a pas pu être réalisée du fait d'un problème d'approvisionnement en matériaux, cela fait l'objet de restes à réaliser en 2024.
- un travail important sur le renouvellement des concessions arrivées à échéance a été réalisé cette année.
- des travaux de réfection de voiries ont été réalisés, là aussi, le coût est plus conséquent d'année en année.
- le feu tricolore n'a pas été posé en 2023 du fait d'un problème technique sur le dossier, ce dernier sera redéposé en 2024.

Politique budgétaire :

- les revenus des immeubles sont en hausse avec une promotion et une valorisation de notre salle polyvalente et la location à la communauté de communes du Pays rethélois de certains de nos bâtiments.
 - la commune a réalisé une importante régularisation, avec EDF collectivités de ses contrats, qui n'étaient injustement pas restés en tarifs réglementés.
- Parallèlement, nous avons continué à éteindre plusieurs candélabres et à baisser la température des bâtiments permettant de réaliser une baisse de consommation de l'ordre de 26%, pour autant le coût de l'énergie a subi une hausse fulgurante à laquelle il faut faire face.
- cette année encore, la commune a choisi de ne pas illuminer ses rues pour les fêtes, par contre, les habitants ont vu le parvis de la mairie et la devanture de la salle polyvalente parés.

Le Maire, Michel KOCIUBA



COMMUNE DE SAULT LES RETHEL - 08 - COMMUNE DE SAULT LES RETHEL 22000

CA

2023

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par Angélique JACOB

A Sault-lès-Rethel, le 25/03/2024

Signature :



Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.

A Sault-lès-Rethel, le 25/03/2023

Les membres du Conseil Municipal,

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 14

VOTES : Pour : 13 (14 - 1)
Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 13/03/2024

KOCIUBA Michel	
DENS Anthony	
JACOB Angélique	
GOURNET Pascal	
EMON Michelle	
BENYAHIA Malika	
FONTAINE Nathalie	Pouvoir à M ^{me} Jacob
LEJEUNE Thierry	
TOUROLLE Isabelle	Absenté
BRIZION Christophe	Absenté
STIENNE Jean-Christophe	
DUBRUNQUEZ Maggy	
FONTAINE Bénédicte	

COMMUNE DE SAULT LES RETHEL - 08 - COMMUNE DE SAULT LES RETHEL 22000

CA 2023

IV - ANNEXES

IV

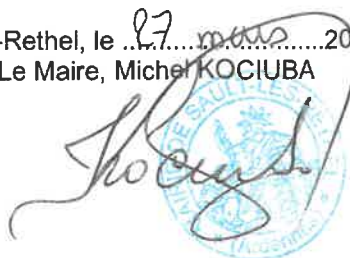
ARRETE ET SIGNATURES

D2

SIMON Annie	
LAQUEUE Florian	Absent
MAQUIN Yannick	Absent
CAPITAINE Dominique	
POUPONNEAU Emile	
KRAWIEC Casimir	Absent

Certifié exécutoire par le Maire, KOCIUBA MICHEL, compte tenu de la transmission en sous-préfecture,
le 27 mars 2024, et de la publication le 27 mars 2024.

A Sault-lès-Rethel, le 27 mars 2024.
Le Maire, Michel KOCIUBA




VILLE DE SAULT-LES-RETHEL

ETAT DES RESTES A REALISER

DEPENSES

Opération	Libellé	Article	Montant
3	Réfection de la toiture de la salle polyvalente	2131	80 000.00

RECETTES

Opération	Libellé	Article	Montant
3	DSIL	13461	19 909.00

Le Maire,
Michel KOCIUBA

